



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 2022

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet deux mille vingt-deux à sept heures et dix-sept minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le premier juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : M. Azzédine TAÏBI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Mathieu DEFREL, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Fodié SIDIBE, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, M. Mehdi MESSAI, Mme Fazya OULMI, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA

Absents ayant donné pouvoir : M. Kassem IDIR qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaïha NEDJAR qui a donné pouvoir à Monsieur Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelhak ALI KHODJA qui a donné pouvoir à Mme Aziza TAARKOUBTE, Mme Nabila AKKOUICHE qui a donné pouvoir à Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Azyz BOUYAHIA qui a donné pouvoir à M. Fodié SIDIBE, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LANDEZ, M. Jean-Noël François MICHE qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL, Mme Jeannine LE BRAS qui a donné pouvoir à M. Lamine SAÏDANE, M. David CHEMMI qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Chadiea MAHDJOURB qui a donné pouvoir à Mme Claude AGNOLY, M. Sébastien CLEMENT qui a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN, M. Rabbani KHAN qui a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAI, Mme Sarah KEZZAS qui a donné pouvoir à M. Abdelfattah MESSOUSSI

Sont sortis en cours de séance : M. Christopher DIBATHIA (affaire 1.3), Mme Fazya OULMI (affaire 1.3), Mme Aziza TAARKOUBTE (affaire 1.3), M. Mathieu DEFREL (affaire 1.3)

Étaient absents : Mme Nasteho ADEN, Mme Sylvie JEANNOT, M. Hasan KARADAG, M. Hamza RABEHI

Secrétaire de séance : Mme Natalie LANDEZ

Objet : Désignation du secrétaire de séance

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

Vu le tableau du Conseil municipal établi le 22 juillet 2021,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Madame Nathalie LANDEZ, Conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- aux services municipaux concernés.

Le Maire
Azzédine TAÏBI

Reçu en Préfecture de Bobigny
Le, 13/07/2022
Le Maire de STAINS soussigné certifie
que le présent acte est exécutoire
le 13/07/2022



LE MAIRE



Azzédine TAÏBI
Maire
Conseiller Départemental
Vice-président de l'aine Commune

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour et 4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLEMENT (par mandat)

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°1.6 du Conseil municipal du 19 novembre 2020,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment l'article 31,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- aux services municipaux concernés.

Le Maire
Azzédine TAÏBI

Reçu en Préfecture de Bobigny
Le, 13/07/22
Le Maire de STAINS soussigné certifie
que le présent acte est exécutoire
le 13/07/22



LE MAIRE

